

Auteurs : Emeline Leneutre, infirmière en Santé au Travail, MSA Picardie
Fabrice Masson, conseiller en Prévention des Risques Professionnels, MSA Picardie

Constats

La **Région des Hauts-de-France** concentre plus de 60 % des surfaces françaises de pommes de terre (Agreste 2020), nécessitant l'utilisation de produits phytosanitaires pour le contrôle de la germination et garantir un stockage sur un plus long terme.

Le chlorprophame (CIPC), classé agent suspect :

- ↳ Risques de résidus dans les denrées
- ↳ Lien potentiel entre exposition et pathologies respiratoires :
retrait de son autorisation



Nouvelle substance antigerminative :

Le 1,4-diméthylnaphtalène (1,4-DMN)
sans valeur limite d'exposition professionnelle définie



Mention de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (H304)



Suite à la décision de l'ANSES du 30/09/2024, le délai de sortie de stockage après traitement avec le 1-4 DMN a été réduit de 30 jours à 3 jours.



Méthodologie

Étude dans le cadre du **Plan Pluriannuel de Santé Sécurité au Travail (PPSST) 2021-2025**

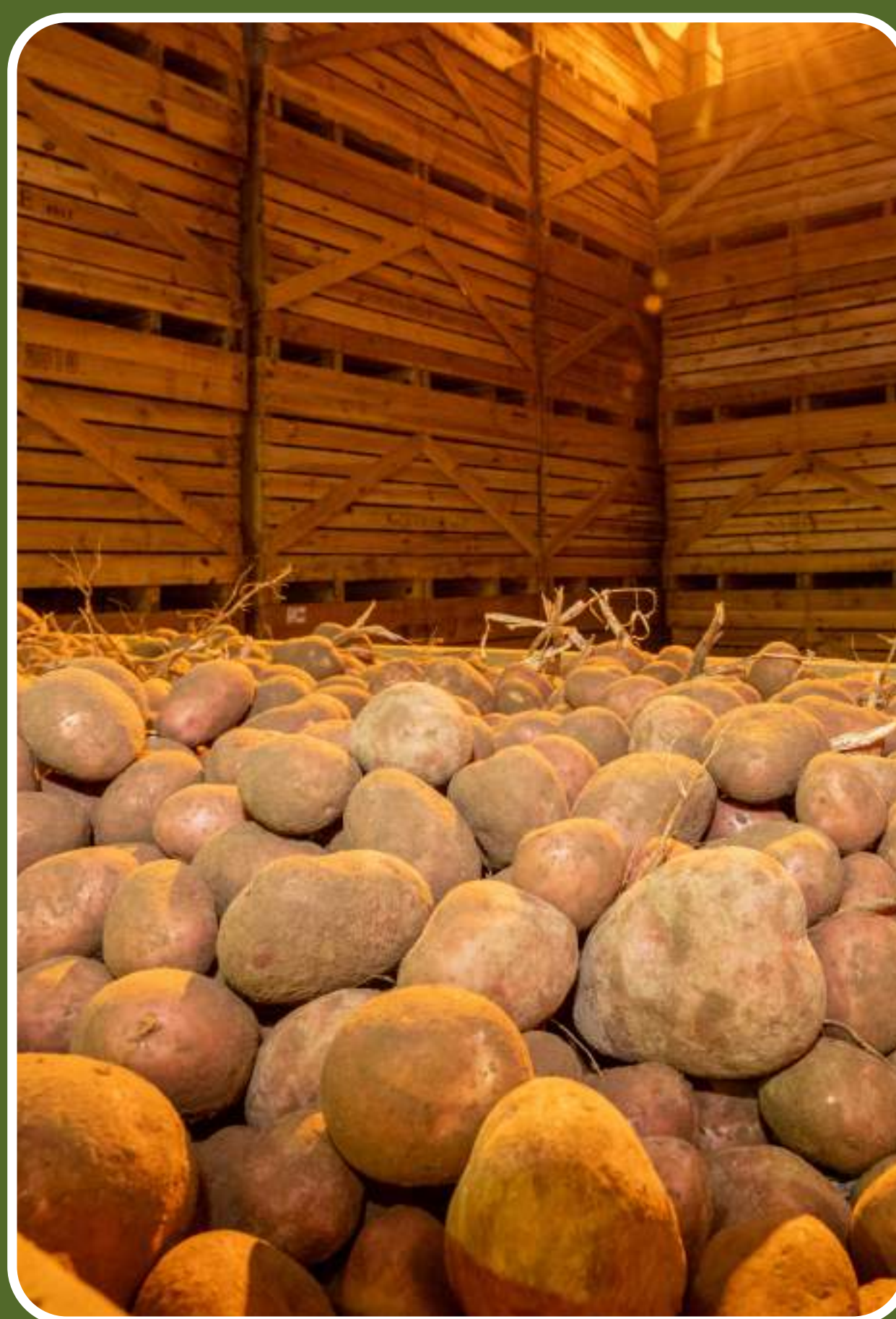
Avec les partenaires :

- MSA Picardie
- CARSAT Hauts-de-France
- Arvalis
- UNPT

Suivi de la fumigation du 1,4-DMN en conditions réelles

Réalisation de **mesures métrologiques** de l'air ambiant

Analyse des pratiques



Objectifs

- **Améliorer** les connaissances face à ce risque émergent
- **Caractériser** l'exposition au 1,4-DMN en stockage
- **Produire** des données métrologiques après traitement
- **Renforcer** les mesures de prévention



Résultats

Décroissance des concentrations :

- persistance après J+2
- max : 4,7 mg/m³ à J+2
- baisse significative à J+7



Conclusions

Le service **Santé et Sécurité au Travail** de la **MSA Picardie** contribue activement à la **prévention des risques professionnels** grâce à son **expertise technique et médicale**.

Les mesures métrologiques apportent une base objective pour adapter les consignes de sécurité.

Le **partenariat MSA-CARSAT-filières agricoles** est un levier pour :

- ↳ **Sécuriser** les pratiques
- ↳ **Accompagner** les salariés et exploitants
- ↳ **Anticiper** les risques émergents

Le PPSST 2026–2030 renforcera la prévention des risques professionnels, également liés à la silice cristalline dans les bâtiments de stockage.